

SAINT-THURIEN, le 24 septembre 2025

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

Mercredi 1^{er} octobre 2025 à 18 h.30

Ordre du jour :

- 1°) AFM TELETHON - subvention,
- 2°) Contrat groupe assurance statutaire – renouvellement de l'adhésion,
- 3°) SIVOM – intégration des résultats,
- 4°) Budget primitif 2025 – décisions modificatives,
- 5°) Admission en non-valeur,
- 6°) Modification des statuts de Quimperlé Communauté,
- 7°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Christine KERDRAON.

Séance du 1^{er} octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le premier octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-quatre septembre, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.

Etaient présents : Bruno JAFFRE, Françoise GOLIES, Nicolas LE NAOUR, Fabienne LE GALL, Flore MEFORT, Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE, Cédric JAULNEAU, Francine TAMIC, Elodie PEINTUREAU et Guillaume LOUVET.

Absents excusés : Michel CHARPENTIER (a donné pouvoir à Françoise GOLIES)

Absent : Stéphane POIRIER et Laurent MINTEC.

Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibération du Conseil Municipal

20250504

Objet : Budget primitif 2025
Décisions modificatives

Madame le Maire propose à l'assemblée les décisions modificatives budgétaires suivantes :

- en section d'investissement du budget primitif 2025 de la Commune :
 - o Recettes :
 - + 38 583.40 € à l'article 001 (intégration du résultat du SIVOM ;
36 291.18 € ayant déjà été inscrits au BP 2025)
 - o Dépenses (+ 38 583.40 €) :
 - + 36 685.40 € au programme 141 « Travaux de bâtiment » - Article 2313
 - + 870 € au programme 188 « Site internet » - Article 2051
 - + 528 € au programme 181 « Logiciel mairie » - Article 2051
 - + 500 € à l'article 261 – OPFI
- En section de fonctionnement du budget primitif 2025 de la Commune :
 - o Recettes :
 - - 15 525.73 € à l'article 002 (intégration du résultat du SIVOM ;
1 373.88 € ayant déjà été inscrits au BP 2025)
 - + 14 604.22 € à l'article 73223 – droits mutation
 - + 921.51 € à l'article 741121 – dotation de solidarité rurale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise les décisions modificatives du budget primitif 2025 de la Commune indiquées ci-dessus.

Fait à SAINT-THURIEN, le 2 octobre 2025
 Le Maire,

Christine KERDRAON.

